

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de dispenser un ensemble d'enseignements fondamentaux nécessaires à la pratique de la profession de commissaire-priseur.

C'est pourquoi, au vu des profils très divers et de l'hétérogénéité des stages, la méthode pédagogique a été conçue pour délivrer à tous les bases juridiques, économiques et techniques indispensables tout en insistant sur l'implication personnelle et professionnelle de l'élève.

De fait, les élèves commissaires-priseurs doivent garder à l'esprit que les enseignements délivrés sont articulés de façon à compléter l'irremplaçable enseignement pratique, propre à chacun des élèves en fonction de leur parcours professionnel, des maîtres de stage choisis, de leurs sollicitations et de leurs expériences professionnelles.

Le but avoué, étant, par la conjonction du stage et des sessions théoriques, de préparer au mieux les élèves à l'exercice de la profession de commissaire-priseur afin qu'ils y retirent une vision concrète et réaliste de leur future activité.

A ce titre, les élèves bénéficient d'enseignements dispensés par des professionnels du métier, des experts, des conservateurs, des agents de la fonction publique aux services impliqués, des agents économiques, comptables, économistes ou encore des professionnels de la communication.